EXTRAIT

DES

EDITS, DECLARATIONS, REGLEMENS, ET ORDONNANCES, DE SA MAJESTE' T. C.

Tirés des REGITRES des insinuations du CONSEIL SUPERIEUR.

Edit du Roi, *portant création du Conseil Souverain* de Québec, *du mois d'Avril*, 1663. Regîtres No. A. et B. *folios* 1. *Ro*.

QUI crée, érige, ordonne et établit un Conseil Souverain *en la Nouvelle France*, qui se tiendra en la ville de *Québec*, qui sera composé du Gouverneur, representant le Roi, de l'Evêque ou du premier Ecclesiastique qui y sera, et de cinq autres qu'ils nommeront et choisiront de concert, et d'un *Procureur General*, à qui ils feront prêter serment de fidelité en leurs mains ; Lequel Conseil Souverain aura le pouvoir de connaitre de toutes causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort, selon les loix et ordonances du Roiaume de France, et y proceder autant qu'il se pourra en la forme et maniere qui se pratique et se garde dans le ressort *du Parlement de Paris* ; avec reserve faite par le Roi, *de changer, reformer et amplifier* les dites loix et ordonnances, d'y *deroger, de les abolir, d'en faire de nouvelles, ou tels Reglemens, statuts* et constitutions que *sa Majesté* Verra être plus utiles à son service ou au